

ABONNEMENT.

SAUMUR. — An. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En ad. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE 1884.

Chronique générale.

Que va faire le Sénat? M. Ferry ne doute pas qu'il ne repousse le principe du suffrage universel.

Quand le Sénat aura repoussé la loi votée par la Chambre, que fera cette Chambre? M. Ferry ne doute pas qu'elle ne se déjuge.

Les sénateurs et les députés républicains ne renient pas la doctrine du suffrage universel pour le simple plaisir de donner un désaveu à leurs programmes.

Ils sacrifient leurs doctrines à leurs intérêts électoraux. Ils ont peur du suffrage universel et n'ont qu'un souci: trouver un procédé qui leur permette de se dérober aux responsabilités encourues et d'assurer leur réélection, fût-ce aux prix des plus misérables capitulations de conscience.

C'est ce que le Voltaire appelle recouvrer son sang-froid.

« Il n'y va pas seulement, écrit-il, de l'intérêt de la majorité et du ministère, mais de l'avenir de notre parti et des institutions républicaines. »

M. Gambetta déclarait jadis que le nombre créait le droit. C'était à l'époque des triomphes faciles et des succès électoraux se succédant sans interruption; on tenait le présent, on se croyait sûr de l'avenir et l'on proclamait que le droit n'avait d'autre origine et d'autre base que le nombre et le suffrage universel. Aujourd'hui les temps sont plus sombres: il y a des points noirs à l'horizon et l'on est pris de peur.

On ne veut plus du suffrage universel; l'avenir du parti républicain tient à sa suppression, et si les préfets n'ont pas la possibilité de triturer les scrutins, en agissant sur le suffrage restreint, en prodiguant les promesses, en intimidant les faibles, en corrompant les besoigneux, les institutions républicaines sont menacées.

Voilà l'aveu, il révèle toutes les terreurs qu'éprouve l'opportunisme en face du pays dégoûté, écœuré et désabusé.

**

La Justice résume, comme il suit, le langage tenu à la Chambre, avant-hier, par M. Jules Ferry :

« Jamais Chambre ne s'est entendue dire ce que la Chambre a entendu aujourd'hui: « Vous avez voté le suffrage universel, mais cela ne compte pas. Vous avez agi sans discernement; vous n'avez pas su ce que vous votiez. Vous le savez. Nous ne prenons pas votre vote au sérieux. Il doit vous gêner: nous allons le faire annuler par le Sénat. Puis nous reviendrons devant vous pour vous le faire désavouer. » Tel est l'outrageant et cynique langage tenu par M. Ferry à sa majorité.

« Ce serait à croire qu'il prend des leçons de M. de Bismark, si beaucoup de platitude ne se joignait chez lui à beaucoup d'insolences. Il parle moins en dictateur qu'en homme qui veut garder sa place. — Quelque chose de piteux aggrave ses provocations. Il tâche de rendre ses insultes les plus tendres possibles. Il dit à ses amis: « De grâce, déshonorez-vous! Je ne puis garder mon portefeuille qu'à ce prix! — Il n'ose pas demander un vote immédiat. Il consent à aller devant le Sénat, battu, affaibli, humilié, mais encore ministre. »

Voici en quels termes le même journal parle de la Chambre des députés :

« Si elle cède, souffletée, resouffletée, obéissant au doigt et à l'œil, objet de risée pour le pays, prévenue que son droit de vote est une simple farce à laquelle personne ne croit plus, elle tombera assurément au niveau le plus bas auquel Chambre soit jamais descendue. Cette Chambre qui vote d'abord et à qui l'on dit ensuite: « Vous avez désobéi; recommencez-moi ce vote! » et qui le recommence docilement en sens contraire!... voilà assurément un exem-

ple nouveau. On risque d'acheter bien cher des candidatures officielles que tout cela déprécie étrangement. »

C'est un député républicain, rédacteur en chef de la Justice, qui parle en ces termes de ses collègues républicains.

**

Il paraît que, dans la journée de mercredi, l'attitude et le langage des députés opportunistes qui ont voté l'amendement Floquet, tournaient au grotesque. Jamais on n'avait vu des repentins aussi obséquieux et aussi bas. Immédiatement après le vote, un M. Édouard de Sonnier, député de Vendôme, était venu apporter aux pieds des ministres ses humbles excuses. M. Jules Ferry lui aurait, paraît-il, répondu: « Allez-vous-en au diable! » La grâce toute particulière de cet accueil n'a point découragé le député repentant. Lui et d'autres sont allés supplier M. Waldeck-Rousseau de vouloir bien leur pardonner. On ne dit pas si M. le ministre de l'intérieur a été aussi vif dans ses propos que M. Jules Ferry.

LA REVISION RIDICULE.

Le Journal des Débats fait un tableau assez juste du gâchis chaque jour plus compliqué où patauge la Chambre depuis les débats relatifs à la revision:

« Rien de plus lamentable et de plus grotesque à la fois que ce débat qui se continue depuis la fin de la semaine dernière, et où la séance de chaque jour est consacrée à réparer les bévues de la veille. Celle d'hier a mis le comble, et, cette fois, le tissu est déchiré de telle sorte qu'on aura de la peine à le ravauder.

« Maintenant, nous sommes au 3 décembre; les élections sénatoriales doivent se faire le mois prochain, et on ne sait pas encore sous quel régime elles s'accompliront; nous sommes au 3 décembre, et la discussion du budget n'est pas commencée. Voilà le résultat d'une année presque complète de travaux parlementaires, coupée par

quelques semaines de vacances seulement. On a écrit, discuté, discuté pendant des mois sur la revision, tout cela pour finir par un avortement désormais à peu près certain. »

Que le Journal des Débats, feuille républicaine, trouve « lamentable » le gâchis actuel, nous n'y trouvons rien à redire; pour nous, nous l'estimons simplement grotesque, et il n'est pas, en effet, de nature à nous déplaire.

Il ne saurait nous déplaire que la revision, la fameuse revision, celle qu'annonçait M. Ferry lorsqu'il disait l'an dernier: « L'année 1884 sera l'année de la revision », se borne à ce seul point acquis: que la session de janvier 1885 s'ouvrira sans prières publiques.

Après tant de bruit et d'efforts, quel beau résultat, bien digne en effet de la bande de libre-penseurs qui oppriment la France catholique!

**

TOUS TARES.

Dans quel monde les électeurs républicains et le gouvernement vont-ils donc chercher leurs hommes? demande avec raison la Patrie. Il n'est presque pas de jour que nous n'ayons un scandale à relever. Après André de Trémontels, Marius Poulet, Brutus Bouchet, Cazot — pour ne citer que des préfets, des députés ou des magistrats, laissant de côté les maires, les adjoints, les percepteurs, etc., tous accusés ou condamnés pour faits d'escroquerie, de concussion ou de prévarication; après ceux-là, disons-nous, voici une nouvelle série qui s'ouvre:

Une poursuite correctionnelle pour abus de confiance, escroquerie et distribution de dividendes fictifs, au moyen d'inventaires frauduleux, est dirigée, à la requête de certains actionnaires, contre les membres du conseil d'administration du Comptoir industriel de France et des colonies.

Or, qui trouvons-nous parmi les membres du conseil? Deux députés: M. Jean David, du Gers, et M. Breilay, de la Seine (2^e arrondissement); un maire, celui de

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE III

LA FUITE (suite).

Louis était parti avec son père, dans la ferme intention de se rendre aux gendarmes. Il pensait, comme Jean, que cet acte attirerait sur lui la pitié des magistrats, et qu'il obtiendrait grâce auprès des tribunaux. Tout au plus croyait-il être obligé de faire quelques mois de prison après lesquels il quitterait le pays.

Les habitants de nos campagnes et surtout ceux qui, comme Rouget, n'ont été ni élevés ni instruits, sont enclins à l'exagération dans un sens ou dans l'autre. Ils croient toujours tout gagné ou tout perdu; la veille, Rouget était au désespoir, et voici qu'après les paroles et les promesses de son père, il se croyait presque sauvé.

Malheureusement, au fameux carrefour de la Croix qui rappelait à Louis le triste souvenir de sa cousine, le père et le fils rencontrèrent Anatole et

Julien, qui, levés de grand matin, étaient partis en forêt, poussés par leur curiosité, dans l'espoir de retrouver Rouget ou d'aller causer de crimie avec Eugène Carrou.

Au fond du cœur, Anatole et Julien étaient heureux du malheur nouveau qui frappait leur ancien camarade, mais ils n'osaient avouer ce sentiment.

Au moment où ils aperçurent Rouget et son père qui s'avançaient rapidement dans la direction de Daumeray, les deux jeunes gens s'arrêtèrent étonnés. Puis Julien fit quelques pas, et tendant la main :

- Bonjour, Rouget, dit-il. Rouget se redressa en sursaut. Il croyait rencontrer les gendarmes. Ce fut Jean qui répondit : — Bonjour, Julien, dit-il. — Où allez-vous à cette heure? — Nous allons à Daumeray. — A Daumeray? Mais vous serez pris. Je croyais... — Oui, dit brusquement Louis. Je serai pris. J'ai tiré sur les gendarmes et je vais me livrer. — Te livrer! s'écrièrent à la fois Anatole et Julien.

— Certainement, dit Jean, essayant d'entraîner promptement son fils, mieux vaut se livrer que de vivre en forêt poursuivi par les gardes et les gendarmes.

— Mais vous n'y pensez pas! s'écria Julien; c'est à la mort que vous conduisez votre fils! Le gendarme Ravelle est mort; l'autre est mourant. Louis sera condamné à mort.

Louis frémit de la tête aux pieds. Son père le saisit par la main.

— Vous vous trompez, dit-il en faisant quelques pas vers Daumeray. On m'a assuré que les gendarmes ne sont que blessés; ils guériront et Louis ne sera pas condamné. On lui fera grâce.

— Grâce! s'écria Anatole. La justice faire grâce! on n'aura jamais vu cela.

— Vous êtes mal renseigné, ajouta Julien. Ravelle est mort, paraît-il, et l'autre ne vaut pas mieux.

— Tant pis, dit Rouget, j'aime mieux en finir tout de suite. Au revoir.

— C'est une honte! dit à demi-voix Julien.

— Il ne sait pas ce qu'on disait hier soir à Daumeray, ajouta Anatole.

Louis avait entendu les deux amis. Il revint sur ses pas.

— Que disait-on à Daumeray? fit-il.

— Les gendarmes et le commissaire de police qui est arrivé de Durtal disaient qu'ils allaient te prendre, t'emmenant à Angers et te faire couper la tête.

— Il n'y a pas de doute, continua Julien; tu as tiré cinq fois sur Ravelle; comment veux-tu qu'on

te fasse grâce de la vie?

— Cinq fois! s'écria malgré lui le pauvre vieillard.

— N'est-ce pas vrai? dit Anatole à Rouget. Le fermier de l'Abbaye a entendu les cinq coups, et les autres voisins aussi. Ils ont été interrogés à la mairie hier soir, jusqu'à dix heures, et les gendarmes ont juré de te prendre dès cette nuit pour t'emmenant. Tu vois bien que, si tu te livres, tu ne gagneras rien.

Rouget poussa un cri de fureur :

— Ah! ils ne me tiennent pas! s'écria-t-il, ils ne me tiennent pas! Qu'ils viennent, et je saurai bien me défendre! Ils veulent ma tête? Eh bien, ils ne l'auront jamais!

— Louis, mon fils... dit Jean.

— Laissez-moi, mon père, dit Louis. Rentrez à la maison, je vais me cacher dans la forêt; j'irai vous voir, les amis me défendront.

— Pour sûr, dirent les jeunes gens. Il y a eu cette nuit, à Daumeray, en revenant du bourg, une réunion des camarades; on te défendra, on te recevra partout. Ce que tu as fait, nous l'eussions tous fait!

Et c'était vraiment là l'esprit du pays à cette époque! Oui, ce que Rouget avait fait la veille, presque tous les braconniers du canton l'eussent fait à sa place. Et c'est pourquoi la répression du braconnage était devenue presque impossible. Arrêter un braconnier c'était risquer sa vie.

Saint-Dizier, M. Emile Gros; un président de tribunal de commerce, M. Emile Desfoix. Tous républicains et républicains avancés!

Tous tarés, alors ?

LE COMTE DE PARIS EN AMÉRIQUE.

Le *New-York Herald* publie une lettre du général Mac-Clellan, sous les ordres duquel M. le Comte de Paris servait en Amérique pendant la guerre de sécession.

Le général Mac-Clellan déclare que la carrière militaire du prince n'a besoin d'aucune justification; que jamais on n'a pu trouver aucune faute dans sa conduite et qu'il a emporté le respect et l'estime de tous ceux avec qui il a été en rapport.

UNE LEÇON D'HISTOIRE.

Voici l'âge qu'avaient les principaux meneurs des factions politiques de la Révolution et leurs plus importants comparses, quand ils tombèrent sous le couperet égalitaire :

Marat	49 ans
Gensonné	44 —
Carrier	38 —
Couthon	38 —
Fabre d'Églantine	38 —
Hébert (père Duchêne)	38 —
Vergniaud	36 —
Clotz	36 —
Guadet	36 —
Chabot	36 —
Danton	35 —
Robespierre aîné	35 —
Chaumette	32 —
Camille Desmoulins	32 —
Robespierre jeune	30 —
Ducos	29 —
Fonfrède	28 —
Barbaroux	27 —
Saint-Just	26 —
Lébon	25 —

Ah! on vieillissait vite, sous ce sinistre régime. Les années comptaient triple.

Une dernière remarque non moins effroyablement significative :

Sur soixante-seize présidents de la Convention nationale,

Vingt-deux ont été mis hors la loi;

Seize ont été guillotins;

Trois se sont suicidés;

Huit ont été déportés;

Six emprisonnés;

Quatre, devenus fous, sont morts à Bicêtre;

Deux seulement ont fini tranquillement dans leur lit.

LA GLOIRE ET LES POMMES DE TERRE.

Un journal d'horticulture publie une lettre au sujet d'une statue à élever à Parmentier.

Cette lettre est adressée au ministre de l'Agriculture, au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, aux présidents et aux membres de la Chambre et du Sénat, ainsi qu'aux présidents et aux membres du Conseil municipal et au préfet de la Seine.

En tirant sur les gendarmes, Louis avait jeté la terreur dans toute la contrée, et les braconniers, joyeux, se disaient que les gendarmes et les gardes n'oseraient plus les poursuivre.

Ils se trompaient grossièrement, ainsi que la suite de notre récit le prouvera; mais telle était alors l'opinion générale.

Jean vit bien qu'il n'y avait rien à faire.

— Au revoir, mon père, dit Rouget avec une certaine douceur. J'irai vous voir. Au revoir aussi, vous autres...

Et Louis disparut, retournant chez les Carrou.

— Où vas-tu ? crièrent les deux amis, pendant que Jean Rouget reprenait le chemin des Gatz.

— En forêt ! répondit Louis Rouget qui ne se fait pas à ses deux camarades.

Et il disparut.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La 19^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Cie.

L'auteur y achève l'étude de la Posnanie et y commence celle de la Silésie.

Outre un plan de l'enceinte de Posen, de sa citadelle et de ses onze forts détachés, quatre gravures ornent le texte: Une vue de Bromberg et de ses principaux monuments, l'église de Bromberg, l'Hôtel-de-Ville de Breslau et la montagne des Géants.

Elle demande qu'une commission soit instituée pour se mettre en rapport avec toutes les Sociétés d'agriculture et d'horticulture de France, pour qu'une souscription nationale soit ouverte afin d'ériger un monument digne des services qu'il a rendus, au grand patriote Parmentier.

C'est à Paris, au centre du onzième arrondissement, dans le square qui porte déjà ce nom de Parmentier, que le monument sera placé.

Si tous ceux qui aiment les pommes de terre souscrivent, Parmentier aura un joli morceau de bronze.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 décembre.

La Bourse est en pleine hausse, la spéculation n'a pas cru sérieusement à la crise ministérielle: le 3 0/0 clôture à 79.50, l'amortissable à 80.10, le 4 1/2 à 108.92. — La Banque de France cote 5,170.

Le Crédit Foncier gagne encore sur hier à 1,320 francs.

Les Communales nouvelles dont le premier tirage a eu lieu aujourd'hui sont demandées à 443 francs.

La Banque de Paris finit à 737.50.

La Banque d'Escompte monte de 6 fr. 25 à 31.25, les bénéfices que cette Banque a réalisés sur l'Italien et sur les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie, ses cours seront susceptibles d'une grande plus-value.

La Société Générale est ferme à 453 fr.; le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 670.

Le Suez est à 1,882.50, avec 120,000 fr. de recettes pour la journée d'hier. La sous-commission à Ismaïlia vient de terminer ses travaux d'expertise, et a conclu pour l'élargissement pur et simple du canal.

Les fonds étrangers suivent la progression des rentes: la Banque ottomane 608.75, le Turc 8.67 1/2, l'Italien 98.80, l'Égypte 320 fr.

La discussion des conventions de chemins de fer a commencé à la Chambre des députés italiens et elle finira dans le courant de ce mois, probablement par un vote favorable. Quoiqu'il en soit à cet égard, les Méridionaux Italiens ont, de par leur revenu et la progression de leurs recettes, une valeur bien supérieure au cours qu'enregistre la cote.

Les Chemins de fer français sont fermes: le Nord à 1,662.50, le Lyon à 1,240, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,185, l'Est à 772.50, l'Ouest à 833.75.

Chronique militaire.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Nous disions dernièrement que l'École de guerre, sous la haute direction du général Schneegans, si bien secondé par le général Pierron, ne tarderait pas à entrer dans une voie nouvelle, et que l'enseignement serait dirigé en vue des applications pratiques des choses de la guerre. La série des conférences, en dehors de son cours de stratégie, que le général Pierron vient d'inaugurer aux professeurs et aux officiers réunis des deux promotions, nous prouve que nous ne nous étions pas trompés. Nous sommes convaincus, en outre, que les différents cours professés à l'École, la plupart d'une façon remarquable, se ressentiront de l'impulsion du nouveau directeur des études. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Dans son numéro d'hier, le *Patriote* expose le plan des républicains pour les prochaines élections. Voici comment ils s'y prendront pour préparer le terrain et engager la lutte avec quelque chance de succès :

« Nos amis, dit-il, auront prochainement le devoir d'organiser des comités républicains dans tous les cantons du département, sans préoccupation de l'arrondissement comme unité électorale. Un comité central sera fondé au chef-lieu du département, dans le but de correspondre avec tous les comités cantonaux. Un mois avant l'époque fixée pour le jour du scrutin, chacun de ces comités cantonaux enverra au Congrès un nombre de délégués proportionnel à celui des électeurs républicains, et c'est le Congrès, ainsi constitué, qui aura mission d'élaborer la liste départementale.

« On voit donc qu'il n'est au pouvoir d'aucune personnalité, d'aucun journal, d'aucun comité, de fausser les rouages de la machine électorale.

« Laissez-nous donc démasquer nos adversaires et encourager ou avertir nos amis. Faites comme nous dans votre sphère d'ac-

tion. Travaillons de notre mieux à servir ce que nous croyons être les intérêts de la République. La démocratie nous jugera à l'œuvre. »

Telle sera donc la tactique des républicains aux prochaines élections: telle sera leur organisation.

Aux conservateurs d'aviser s'ils veulent faire quelque chose et entreprendre la lutte dans des conditions qui ne soient pas trop inégales.

EGLISE SAINT-NICOLAS.

Dimanche 7 décembre, Fête patronale.

A 40 heures du matin, grand-messe; musique de l'Institution Saint-Louis.

A 3 heures 1/2 du soir, vêpres solennelles, suivies du sermon de la fête prêché par M. l'abbé Coulon, professeur de philosophie.

Bénédiction du T.-S.-Sacrament.

Une enquête vient d'être ouverte à Tours sur les gaspillages commis dans l'hospice de cette ville. Il s'agit de sommes importantes.

La presse de tous les partis a beaucoup crié, et avec raison, contre la *Bavarde*, cette feuille inqualifiable qui a fini par tomber sous le mépris public.

Nous voyons avec regret que ce journal a fait école. Sous le titre: « Une hétéaire », on adresse de Saumur au *Patriote de l'Ouest* une nouvelle scandaleuse dans le genre des articles que publiait la défunte *Bavarde*. On dirait vraiment que le correspondant de l'un a été le correspondant de l'autre.

Théâtre de Saumur.

Puisque l'administration des théâtres d'Angers veut bien nous permettre d'applaudir *Lakmé* à Saumur, nous croyons devoir publier les lignes suivantes, extraites de l'excellente Causerie musicale parue hier dans l'*Anjou* sous la signature *Ludwig* :

« Le grand succès de *Lakmé* se poursuit toujours à notre Théâtre, et nous pouvons assurer qu'il ne touche point encore à sa fin. Tout Angers voudra voir ce délicieux opéra monté avec tant de luxe et de soin par la direction, dont la mère la plus scrupuleuse peut offrir l'audition à sa fille. Voilà du moins une musique véritablement inspirée et parlant au cœur. La partie scientifique y reste voilée avec un art extrême; surtout on la devine et elle ne se montre nulle part. Si Delibes connaît à fond les secrets du métier, il évite de le crier sur les toits. Peu importe de savoir comment l'arbre pousse, si l'on nous donne à pleines mains les fleurs et les fruits. Nous avons dans *Lakmé*, sous ce rapport, une riche moisson à recueillir. Les trois actes sont remplis de ces trouvailles mélodiques auxquelles on ne résiste guère. Je rappellerai le duo entre Lakmé et Mallika, une perle, dont M^{me} Dorian et Dalbret font, avec une rare perfection, ressortir la transparence; le *Pourquoi?* si poétiquement interprété par notre chanteuse légère, ravissante du commencement à la fin dans un rôle qui, d'ailleurs, semble avoir été fait pour elle; la belle phrase entraînante et chaude du duo entre Gérald et Lakmé: « C'est le Dieu de la Jeunesse », qui ne manque jamais d'enlever la salle. Au second acte, nous avons les stances de Nilakanta, chantées par M. Neveu, de manière à être chaque fois bissées; la légende de la *Fille du Paria*, dont le final, avec ses effets de clochette, produit toujours une grande impression. J'allais oublier l'adorable mélodie, que, au milieu du grand duo, Lakmé murmure du bout des lèvres avec un charme exquis.

Dans la forêt, près de nous
Se cache toute petite
Une cabane en bambous
Qu'un grand arbre vert abrite.

« Toute cette partie, naïve, dramatique et touchante, est merveilleusement rendue. J'en dirai tout autant du troisième acte, si remarquable au point de vue scénique et se terminant sur la suave inspiration: « Tu m'as donné le plus doux rêve. » M^{me} Dorian met bien là toute la passion d'un cœur brisé, mais aimant jusqu'à la dernière minute celui par lequel et pour lequel il va bientôt cesser de battre. Son talent de comédienne et de chanteuse s'est affirmé dans cette création qui laisse deviner chez elle, sous

une enveloppe frêle et délicate, l'âme ardente et les facultés exceptionnelles d'une artiste de race.

« Je n'ai plus à faire l'éloge de notre première basse, de plus en plus aimé du public; le personnage de Nilakanta convient admirablement à sa nature et à son talent. M. Grandville continue à chanter le rôle de Gérald d'une manière absolument remarquable. Il apporte dans son interprétation toutes les ressources de sa voix superbe et plus belle que jamais dans le registre élevé. Les artistes capables de chanter *Lakmé* comme lui sont rares, très-rares, et il me semble que le public ne rend pas à notre premier ténor toute la justice qui lui est due. »

La Foire et les Spectacles forains.

Comme nous l'avions dit dans une précédente chronique, la foire de cet hiver semble être plus importante que les autres années. Les marchands et les théâtres forains sont plus nombreux. Depuis le Square jusqu'à la place Saint-Michel, les baraques de toutes sortes forment une suite presque ininterrompue. Il y en a pour tous les goûts: spectacles scientifiques, spectacles amusants, spectacles émouvants; pour les grands, les petits, les hommes seuls, etc., etc... Cependant, il manque quelque chose (à la grande satisfaction des habitants du quai de Limoges): les chevaux de bois, le bonheur des bambins, des bonnes et... des militaires; ces chevaux de bois qu'accompagne toujours un orgue de barbarie, qui vous accable, pendant des heures entières, de la *Marseillaise* ou du *Chant du départ*. En voilà un instrument qui vous guérit des airs patriotiques!

La température du commencement de la semaine n'avait pas permis au public de se promener à la foire, et les baraques étaient restées closes; depuis jeudi seulement, une température plus clémente avait ramené un peu les visiteurs.

Précédant par ordre, nous avons d'abord vu les scaphandres dont l'établissement est situé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, près le Square. Comme spectacle scientifique et intéressant, celui-là est complet. Dans nos villes du centre, nous n'avions aucune idée de cette merveilleuse invention, qui permet à l'homme de travailler au fond de la mer pendant plusieurs heures. Tous les détails des différents travaux sous-marins sont montrés et expliqués au public. Nous engageons les habitants de Saumur à aller visiter les scaphandres; on ne perd ni son temps, ni son argent.

Le premier théâtre sur le quai de Limoges est l'Encyclopédie Couprant. Encore un spectacle scientifique en même temps qu'amusant, dont la magnifique installation ne peut manquer d'attirer les regards. M. Ragueneau, le directeur, est un mécanicien distingué, qui a pour devise: *Labor improbus omnia vincit*. Il a complètement réussi. Les petites merveilles renfermées dans son théâtre sont au-dessus de tout éloge. Le mécanisme y est arrivé à un haut degré de perfection. Aussi le public témoigne-t-il son admiration en faisant des visites fréquentes à l'Encyclopédie Couprant.

Un peu plus loin, des rugissements formidables indiquent la ménagerie Britannique, où le dompteur Gaillard, directeur, et miss Nelly Édith, vont tour à tour faire visite aux ours, tigres et lions. M. Gaillard est un dompteur très-connu, qui a obtenu partout de très-grands succès. La visite qu'il fait chaque soir à son lion *Brutus* et à Madame *Saïda* son épouse, est des plus émouvantes. Il faut au dompteur Gaillard un courage et un sang-froid inexplicables pour rendre à l'obéissance des hôtes aussi féroces et aussi peu disposés à obéir. Outre les bonds vertigineux que le dompteur leur fait exécuter avec force coups de fouet, il les excite encore davantage quand, à un moment donné, il décharge deux coups de feu et allume une pièce d'artifice qui lance des jets de flamme sur les feuves, lesquels deviennent alors terribles et prêts à se jeter sur lui.

Quant à miss Nelly Édith, c'est en se jouant qu'elle rentre dans la cage. Tout d'abord, elle fait travailler deux ours gris, comme elle ferait travailler deux singes. Ces animaux, cependant peu commodes, sont, avec la dompteuse, deux comme des moutons. Aussi, quand ils ont bien travaillé, les récompense-t-elle en leur donnant un mor-

ABONNEMENT.

Saumur.
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 3, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 DÉCEMBRE 1884.

BULLETIN

Bien que la séance ait commencé à une
 heure, le Sénat n'a pu terminer samedi les
 débats relatifs à la revision.

Après un discours de MM. de Lareinty et
 de Kerdrel qui ont vigoureusement flétri les
 palinodies gouvernementales, la discussion
 générale a été close et les quatre premiers
 articles adoptés sans discussion. M. Fres-
 neu demandait le rejet de l'article 5 relatif
 à l'inéligibilité des officiers en activité de
 service. Après une réplique du général Cam-
 panon, ministre de la guerre, l'article 5 a
 été adopté par 442 voix contre 95. Un
 amendement du général Billot tendant à
 créer une exception en faveur des anciens
 ministres de la guerre et de la marine,
 d'abord pris en considération, a été ensuite
 repoussé par 432 voix contre 414.

Enfin, à l'article 6 est venu l'amendement
 de M. Naquet, proposant de nommer le
 Sénat au suffrage universel. Cet amende-
 ment a donné lieu à un très-vif débat entre
 MM. Naquet et Jules Ferry, président du
 conseil, et Léon Say. Il s'en est fallu d'assez
 peu que cet amendement fût pris en consi-
 dération, les droites, le centre gauche et
 l'extrême gauche l'ayant appuyé de leurs
 votes.

Nous ne voulons pas dire encore que ce
 vote soit fâcheux pour le Sénat, cela va dé-
 pendre de la séance d'aujourd'hui lundi sur
 laquelle, à vrai dire, il ne nous reste pas
 grande illusion. Il est évident que, si le
 Sénat vote le projet ministériel, il aura fait
 une sottise.

À la fin de la séance, un amendement de
 M. le baron de Lareinty établissant le suf-
 frage universel à deux degrés a été repoussé
 par 448 voix contre 85.

La Chambre a terminé la discussion du
 budget de l'agriculture et a adopté les quatre
 premiers chapitres du budget de la justice.

Le vote le plus important de la journée a
 été l'échec d'un amendement de M. Raoul
 Duval qui demandait la suppression des
 sous-secrétaires d'Etat. C'était pourtant là
 une économie facile à réaliser. Ces sous-
 ministres coûtent fort cher et ne servent à
 rien ; mais leurs sinécures appartiennent de
 droit à des membres de la majorité ; et,
 comme chacun peut prétendre y arriver à
 son tour, il était clair qu'elles seraient main-
 tenues.

INAMOVIBILITÉ MINISTÉRIELLE

Il ne se passe pas de chinoiserie qu'en
 Chine, et les farces qui se jouent au Parle-
 ment républicain ne sont pas inférieures à
 celles du Tsou-Li-Yamen.

Les rapports de ce Parlement et du mi-
 nistère auquel il s'est vendu contre une
 promesse de réélection ne sont qu'une suite
 interrompue de coq à l'âne et d'arlequina-
 des sans queue ni tête : on se fâche sans
 raison pour se raccommoier sans motif.

C'est perdre son temps et son encre que
 de chercher à raisonner ou à comprendre
 des farces qui, moins l'esprit, rappellent le
Chapeau de paille d'Italie. De temps à autre,
 la Chambre paraît se révolter : « Tout est
 rompu, mon genre. Rendez le myrthe,
 c'est-à-dire le portefeuille. » — « Jamais »,
 riposte l'homme aux favoris. Et la récon-
 ciliation a lieu, sans plus de motif que n'en
 avait eu la brouille.

Nous avons eu la semaine dernière une
 nouvelle édition de cette farce qui n'est ni
 drôle ni spirituelle.

Pour la dernière fois, nous avons eu la
 naïveté de prendre au sérieux un vote de
 cette Chambre que M. Laisant qualifiait na-
 guère de « pourrie ».

Nous examinons sérieusement les consé-
 quences que pouvait avoir l'adoption de l'a-

mendement Floquet : Ou la Chambre, di-
 sions-nous, reviendra demain sur son vote,
 ou le cabinet, mis en échec sur une ques-
 tion grave, sera obligé de se retirer. Le prin-
 cipe essentiel du régime parlementaire n'est-
 il pas la subordination complète, inces-
 sante, des ministres à la majorité des Cham-
 bres ?

Nous n'avions pas prévu, il faut l'avouer,
 que ce principe fût allé rejoindre la liberté
 dans la boîte où M. Ranc enferme « les
 vieilles guitares » qui ne servent aux répu-
 blicains que lorsqu'ils siègent sur les bancs
 de l'opposition.

Battu sur une question importante, M.
 Ferry a expliqué, avec la tranquillité du
 cynique qui ne connaît pas d'obstacles,
 qu'il ne se sentait pas atteint le moins du
 monde.

C'est très-simple. M. Ferry n'est pas « at-
 teint » que si les domestiques du centre vo-
 taient en masse contre lui ; quant aux coali-
 tions de la droite et de l'extrême gauche,
 elles ne comptent pas à ses yeux. Or, le vote
 de mardi était le résultat d'une coalition ;
 donc, M. Ferry n'est pas « atteint ».

Comme il est bien évident que jamais le
 centre ne votera en masse contre M. Ferry,
 cet homme est bien sûr de rester indéfini-
 ment au pouvoir : grâce à cette théorie, qui
 a été couverte de honteux applaudissements
 par une majorité qui tremblait déjà pour sa
 réélection, les ministres deviennent inamo-
 vibles.

Les excellences républicaines braveront
 désormais les votes hostiles des Chambres.
 Il leur suffira de n'avoir jamais l'imprudenc-
 ce de poser la question de cabinet ; elles dé-
 clareront, après le vote, qu'elles « ne se sen-
 tent pas atteintes. »

C'est en vain que M. Raoul Duval a rap-
 pelé le souvenir de la séance du 29 décembre
 1883. Ce jour-là, le ministre fut sauvé par
 la droite, qui vota pour lui dans la question
 du rétablissement du traitement de Mgr l'ar-
 chevêque de Paris.

Ce jour-là, toute la droite donna pour le
 cabinet, obéissant à des convenances reli-
 gieuses, qu'elle préféra à ses convictions po-

litiques. Il y eut, grâce à la droite, 270 voix
 pour le rétablissement demandé par le gou-
 vernement, et 183 contre.

Grâce à la droite, le budget put être voté
 avant les vacances parlementaires du nouvel
 an, et la nécessité de recourir à des douziè-
 mes provisoires fut écartée.

Pourquoi, en cette circonstance, le minis-
 tère n'a-t-il pas refusé le salut que lui ap-
 portait la droite ?

Pourquoi M. Ferry ne dénonce-t-il pas la
 « coalition » quand l'appoint des conserva-
 teurs lui fournit une majorité inespérée ?
 Considère-t-il que les voix de la droite sont
 bonnes pour le soutenir, mauvaises pour le
 renverser ? Ce serait le comble !

Mais voici que nous nous surprenons en-
 core à raisonner, comme si le raisonnement
 pouvait servir contre le cynisme des gens
 du ministère.

La séance de jeudi montre un fait qui est
 maintenant prouvé une fois pour toutes :
 le ministère ne veut pas tomber, et la ma-
 jorité, d'autre part, ne veut pas le renver-
 ser.

On ne veut plus de sénateurs inamovi-
 bles ; l'inamovibilité sénatoriale est rempla-
 cée par l'inamovibilité ministérielle.

Voilà pourquoi il est complètement égal à
 M. Ferry de porter au Luxembourg un pro-
 jet ou un autre.

Il n'a donc pas hésité une seconde à y
 porter le projet Floquet au lieu du sien ; il
 y aurait de même porté un projet Clémen-
 ceau ou un projet Tony Révillon.

Le plus drôle serait maintenant que la
 Chambre haute acceptât l'origine que lui
 veut donner M. Floquet.

Cette surprise ne serait pas la plus
 étrange de celles que nous a ménagées la
 comédie révisionniste, dont l'unique résul-
 tat, à l'heure qu'il est, consiste dans l'ina-
 movibilité ministérielle.

Pour que la farce fût complète, il fau-
 drait en excepter le seul M. Cocheray.

GEORGES HUILLARD.

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV
 EN FORÊT.

La partie nord de l'arrondissement de Baugé, et
 les cantons de Sablé et de La Flèche qui dépendent
 du département de la Sarthe, forment une région
 admirablement disposée pour protéger ceux qui,
 comme Rouget, cherchent à échapper aux recher-
 ches de la justice.

Plusieurs forêts se succèdent, en effet, séparées
 par quelques lieues et souvent par quelques kilo-
 mètres seulement, de terrains vallonnés et couverts.

C'est, au nord, la forêt de Pincé et les bois de
 Courtilliers entre Sablé, Saint-Denis d'Anjou et
 Louaillé ; plus bas, celle de Malpeire, divisée en
 deux parties par une route, entre Précigné et la
 Chapelle-d'Aligné ; puis, sans interruption, les bois
 de Saint-Germain et du Grip, et, au sud, la grande
 forêt de Chambiers, près Baugé.

Mais il faudrait ajouter, pour être complet, les

bois de Morannes, de Durtal et de Huillé, et même
 ceux de la Rochue, près Cheviré-le-Rouge, qui
 forment, avec les précédents, une suite presque
 ininterrompue de taillis et de futaies.

Toutes ces forêts et tous ces bois sont plantés en
 chênes ; les sapins sont rares, sauf en la forêt de
 Pincé. À cette époque, le pays dont nous parlons,
 et qui comprend une dizaine de lieues, n'était percé
 que par deux ou trois grandes routes. Les commu-
 nications étaient difficiles ; les forêts n'étaient pas
 traversées comme aujourd'hui par des avenues
 macadamisées. On y pénétrait avec des bœufs pour
 enlever les bois abattus, et il fallait connaître à
 fond la contrée pour ne pas s'y perdre.

Ajoutons qu'en 1853, les travaux de drainage
 n'avaient pas encore été entrepris, de sorte que le
 terrain qui séparait les forêts était souvent très-
 marécageux. Les grandes landes du Bailleul, de
 Vion, et les étangs des Gringuenières et du Grip
 étaient presque impraticables.

On raconte que les voyageurs ou les chasseurs à
 cheval trouvaient parfois la mort dans des fondriè-
 res ou dans des étangs boueux recouverts d'herbe
 et de mousse.

Un jour, M. le comte de X..., revenant à son
 domicile, croit se raccourcir en traversant un pré
 qui paraît semé d'herbe et de fleurs ; il lance son
 cheval sur le terrain, mais aussitôt l'animal
 s'enfonce jusqu'à mi-corps, et le maître et le

cheval eussent péri en cet endroit, si, par un bond
 désespéré, l'animal ne se fût rejeté en arrière et
 n'eût regagné la terre ferme.

Un autre jour, un chasseur perdit sa monture de
 la même façon et ne put lui-même regagner le
 sentier qu'en se traînant à plat ventre sur le sol
 pour ne pas enfoncer.

Seuls, les braconniers, les forestiers, les char-
 bonniers et les paysans qui étaient nés dans le pays
 savaient éviter tous ces mauvais pas et connais-
 saient tous les dangers.

En passant tour à tour de la forêt de Pincé en
 celle de Malpeire, de celle-ci dans les bois du Grip
 et de Saint-Germain, il est évident que Rouget
 pouvait dépister pendant de longues années,
 surtout avec l'appui des braconniers et des fer-
 miers, les poursuites dont il était l'objet.

Ajoutons que les nombreux cours d'eau qui
 s'échappent des landes et circulent à travers ces
 forêts, donnaient une facilité de plus à Rouget pour
 enlever les traces de son passage et dérouter la
 gendarmerie.

Nous verrons bientôt comment il sut mettre à
 profit tous ces avantages. Quand il criait à ses
 camarades : « Ils ne m'auront jamais ! » Louis
 pensait à ces fouillis inextricables, à ces balliers
 inconnus de tout autre que de lui, où il se cache-
 rait auprès des sangliers et des chevreuils.

Ces courtes explications nous semblaient néces-

saies pour faire comprendre à nos lecteurs la suite
 de notre récit.

Le crime du 9 juillet avait ému toute la contrée :
 ordre était venu des autorités supérieures d'Angers
 et du Mans de saisir cette circonstance pour en
 finir avec les braconniers de Durtal, de Précigné
 ou de Daumeray et de concentrer plusieurs bri-
 gades de gendarmerie sur la contrée.

Les battues des premiers jours n'ayant pas
 réussi, il fut résolu qu'on parcourrait le pays dans
 tous les sens, et qu'on arrêterait sur l'heure tous
 les individus qui seraient surpris en délit de bra-
 connage. Un avis fut publié en ce sens dans plu-
 sieurs communes.

Mais c'était surtout Rouget qu'on voulait saisir.
 « Il serait d'un très-fâcheux effet, écrivait M. le
 commissaire de police du canton, que la justice fût
 mise en échec par un audacieux braconnier ! »

Tenant à honneur de justifier leur ancienne
 renommée et d'obéir aux ordres de leurs chefs, les
 gendarmes de la région se préparèrent donc à agir
 avec énergie. Ils ne doutaient pas d'un prompt
 succès et, à partir de ce moment, les forêts de
 Malpeire et de Chambières, les bois du Grip et de
 Saint-Germain furent incessamment fouillés et
 traversés, de jour et de nuit. D'ailleurs, depuis
 l'assassinat de Ravelle, les gendarmes ne mar-
 chaient qu'avec leurs armes chargées. Ils étaient
 en état de légitime défense, mais à ce moment ils

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.
Et de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION
Entre Majeurs et Mineurs,
Sur baisse de mise à prix
EN 11 LOTS
DE DIVERS
IMMEUBLES

SITUÉS
Communes de Doué, Douces, Concourson,
Noyant-la-Plaine, Ambillou et Brigné,
Consistant en :
**Clos renfermé de murs,
Terres labourables, Prés
et Vignes, DEUX CLOSE-
RIES et une Maison d'ha-
bitation,**
Le tout dépendant des successions
de MM. LEHOU père et fils.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, le DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1884, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution de deux jugements contradictoires entre parties, rendus par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les 31 juillet et 4 décembre 1884, enregistrés,
Aux requête, poursuite et diligence de :

M^{me} Marie Demarest, veuve de M. Prosper Lehou, ladite dame demeurant à Ecottiers, commune de Lourdes-Rochemenier,
Demanderesse, ayant M^e Le Ray pour avoué ;

Contre : M. Auguste-Barthélemy de Chadenèdes, ancien juge de paix, demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

« Agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Ezéchiel-Fraçois-Dominique, Marie-Madeleine-Clémente-Aglas et Emmanuel-Marie-Joseph Lehou, issus du mariage de la demanderesse avec M. Prosper Lehou, son mari décédé, »
Défendeur, ayant M^e Beaurepaire pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Félix-Barthélemy Sorel, caissier, demeurant à Saumur, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Lehou, sus-nommés,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par les jugements sus-énoncés, à la vente sublimitation, aux enchères publiques, sur baisse de mises à prix des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous fixées d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

Telle qu'elle est insérée au cahier des charges.

I. — Commune de Doué-la-Fontaine.

1^{er} Lot.

Un clos renfermé de murs, nommé le Champ-Droquet, contenant soixante-dix-huit ares cinquante centiares, n° 1506 section D du plan cadastral, caves et hangar, le tout joignant des chemins au nord, au levant et au midi.

Mise à prix : trois mille francs, ci..... 3.000

2^e Lot.

Soixante-quatre ares soixante-dix centiares de pré, au lieu dit les Nèges, près Machefer, n° 753, section E du plan, joignant au levant un chemin, au nord un chemin, au midi MM. Dechaume et Rullier.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

A reporter... 4.500

Report... 4.500

3^e Lot.

Un hectare cinq ares de terre à Beauregard, n° 506 et 507, section H, joignant au couchant MM. Rullier et Richard, au levant et au midi des chemins, au nord un ruisseau.

Mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1.400

4^e Lot.

Vingt-neuf ares cinquante centiares de terre à la Barrière, n° 98, section C du plan, joignant au midi le chemin de la Blanchisserie, au couchant MM. Guionis, au nord l'hôpital de Doué.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

II. — Commune de Douces.

5^e Lot.

Quarante-six ares quatre-vingt centiares de terre à la Croix, n° 884, section C, joignant au nord Lamiehe, au midi Grellet, au couchant un chemin.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

III. — Commune de Concourson.

6^e Lot.

Quarante ares soixante-dix centiares de vigne au Ruault ou les Grands-Quarts, n° 1124, section A, du plan, joignant au midi M. Duchâtellier, au levant un sentier, au nord M. Moineau et autres.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

7^e Lot.

Quarante-deux ares quarante centiares de vigne à la Ritande, joignant au couchant un chemin, au levant M. Lionet, n° 1844, 1845 et 1846, section A, du plan cadastral.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

IV. — Commune de Noyant.

8^e Lot.

La Closerie de la Large-rie, située commune de Noyant et par extension en celles d'Ambillou et de Brigné, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et vignes, telle qu'elle est exploitée par le sieur Eugène Millet, d'une contenance de treize hectares environ.

Mise à prix, vingt-cinq mille francs, ci..... 25.000

9^e Lot.

La Closerie de la Maison d'Ardoises, située commune de Noyant et par extension en celle de Brigné, telle qu'elle est exploitée par le sieur Jean Beaumont, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, le tout d'une contenance de huit hectares soixante-dix-sept ares dix centiares, porté au plan cadastral de la commune de Noyant, sous les n° 710, 712, 742, 745, 761, 763 et 790 de la section A, 8, 242, 243, 244, 245, 241, 458 et 497 de la section B, et sur la commune de Brigné, sous le n° 916 de la section B.

Mise à prix, treize mille francs, ci..... 13.000

V. — Commune d'Ambillou.

10^e Lot.

1^o Six hectares soixante-onze ares quarante centiares de terre et vignes, situés commune d'Ambillou, affermés pour partie aux sieurs Leroux-Bodet, René Foucher, François Tiffaine, Pierre Guillemet et Mathurin Leroux, le surplus non affermé, le tout porté au plan cadastral sous les n° 446, 560, 579 de la section C, 1091, 1189, 1190, 1191, 1297, 1507, 1692, 2007 de la section D, 2, 5, 9, 39, 42, 66, 82, 396, 406, 407, 426 et 492 de la section E.

2^o Une maison sise à la Grézelle, comprenant trois chambres basses, grenier au-dessus, cour, jardin, cave, écurie, hangar, puits

A Reporter... 46.100

Report... 46.100

à eau, joignant au midi Duveau, au couchant et au nord des chemins, au levant Reveillé, le tout porté au plan cadastral sous les n° 644 et 645 de la section C.

Mise à prix : dix-huit mille francs, ci..... 18.000

11^e ET DERNIER LOT.

Quatre hectares seize ares dix centiares de terres et vignes, affermés au sieur Rémond Gamichon, compris au plan cadastral sous les n° 43, 44, 63, 72, 387, 618, 689, 714, 1046 et 2062 de la section B et 680 de la section A.

Mise à prix : quatre mille-cinq cents francs, ci..... 4.500

Total des mises à prix : **soixante-huit mille six cents francs, ci. 68.600**

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2^o A M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le six décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,
Le Jeudi 18 décembre 1884, à midi,

En l'étude dudit M^e PINAULT,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Boires, avec cour, jardin et servitudes, appartenant à M^{me} veuve GENDRON.

Jouissance de suite.

On pourra traiter avant l'adjudication
S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

ON DEMANDE A ÉCHANGER

BEL HOTEL PARTICULIER (loué) à Paris, près parc Monceau, et CHATEAU en Seine-et-Oise, 1 heure de Paris, valeur 520,000 fr., contre DOMAINE RURAL en Anjou, d'une valeur de 300,000 francs environ.

Il est dû au Crédit Foncier 125,000 francs, remboursables dans 35 ans, intérêts 4 80 0/0.

Pour renseignements, s'adresser au notaire. (913)

ON DEMANDE à emprunter, sur première hypothèque, une somme de 33,000 francs à 4 1/2 0/0.

S'adresser à M^e TESSIER, notaire à Doué. (893)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A CÉDER

Pour cause de décès,

UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs,

Dans le département de Maine-et-Loire

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PRESSEUR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie Poirou, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.



Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURÉS et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,

des années 1874, 1875 et 1878

Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque.

La délicieuse liqueur CHARTREUSE MONTIER, à Voiron, 5 francs le litre.

Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

AVIS AUX DAMES

DESSINS DE BRODERIE

La Maison DIENST et LATHOUD

99, rue du Bac, PARIS,

Ayant obtenu quatre Diplômes d'honneur, Médailles d'or, argent et bronze, tant aux Expositions de Paris qu'à celles de la province, pour ses Lettres, Monogrammes et Dessins de Broderie pour imprimer soi-même, se tient à la disposition du public avec un beau choix de chaque sorte, Quai de Limoges (dernier magasin de la Foire), depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}

5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

SIROP INCISIF DE HARAMBURE

ET PÂTE PECTORALE

CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthmes, Rhumes, toux, COQUELUCHE.
Rue Saint-Martin, 324, à Paris.
Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.
Se trouve dans les bonnes pharm.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUTS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.